

Le Recurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



EXTÉRIEUR.

Les journaux anglais ne sont pas arrivés aujourd'hui 28.

AUTRICHE.

VIENNE, 19 décembre.

Les nouvelles de Constantinople des 26 et 27 novembre, qui ont été publiées par l'observateur autrichien, ne sont pas les seules qu'on ait reçues par le courrier qui est arrivé depuis trois jours. Voici ce qu'on doit ajouter à la relation donnée par cette feuille.

« A Constantinople, la terreur et l'anarchie sont à leur comble. Le gouvernement ottoman, hors d'état de mettre un terme à la licence, se croit obligé de flatter les passions de la multitude, de tenir un langage conforme aux opinions fanatiques des janissaires et du bas peuple, et de renchérir quelque fois, sur les actes de cruauté de cette plebe. C'est ainsi qu'on voit depuis quelques jours, le Grand-Seigneur faire une large part à la soif de sang de ces canibales, en condamnant un grand nombre de malheureux rajas aux plus affreux supplices.

Mais ces scènes révoltantes ne suffisent pas aux scélérats dont cette capitale fourmille. Il leur faut de nouvelles victimes, et ils savent bien les trouver. Constantinople enfin voit renouveler les mêmes excès qui avaient signalé la trop célèbre semaine du carême, où le patriarche Grégoire fut supplicié. Mais alors on pouvait encore espérer de voir un terme à ces horreurs, aujourd'hui tout espoir est perdu; les chrétiens sans distinction d'origine et de rite, paroissent tous dévoués au supplice. Les ambassadeurs mêmes ne sont plus respectés. Le premier chevalier de l'ambassade britannique, sir Chapper, a été poursuivi par les Turcs jusques dans son hôtel, et n'a évité la mort que par un miracle.

Les envoyés d'Autriche et d'Angleterre firent à ce sujet leurs plaintes à la Porte, et obtinrent pour toute satisfaction la réponse qu'on veillerait à la sûreté de sir Chapper; mais aucune garantie ne leur est donnée pour les autres chrétiens. Une armée très-nombreuse se rassemble dans les environs de la Capitale.

TRIESTE, 20 décembre.

Le capitaine Lupis du brigantin autrichien *Grazia Dio* est arrivé de Smyrne, après une traversée de 27 jours. Il rapporte que le massacre des Grecs paisibles était toujours à l'ordre du jour. Les 19 et 20 décembre, une révolte, plus menaçante que les précédentes, avait éclaté à Smyrne. La fureur des Musulmans avait cette fois éclaté contre les Francs et principalement contre les Français, attendu que cette nation généreuse avait mis à l'abri de leurs fureurs, un grand nombre de Grecs innocents, en les sauvant à bord des gabarres royales. Ce jour même se trouvait dans le port une de ces gabarres, qui avait recueilli à son bord 500 de ces malheureux fugitifs, qui, pleins de reconnaissance, se félicitaient de devoir leur salut à cette grande et magnanime nation, et imploraient les bénédictions du ciel sur la maison de son auguste monarque (1).

Le même jour (19 novembre) beaucoup des premiers d'entre les Francs et d'officiers français furent gravement insultés sur la voie publique de Smyrne, et n'échappèrent qu'avec peine à de plus grands malheurs. Cet événement mit la terreur parmi les Francs, qui sachant jusqu'où pouvait se porter la fureur des Turcs, cherchèrent à se mettre à l'abri. La majeure partie parvint à se rendre à bord des nombreux bâtimens qui se trouvaient à l'ancre devant Smyrne. Le commandant de la frégate autrichienne la *Leipsick* contribua puissamment à l'heureux succès de cet embarquement, en faisant approcher de terre ses bâtimens armés, avec ordre de protéger par tous les moyens et à tout prix les fugitifs. Cette louable mesure eut le plus heureux succès; quatre sujets autrichiens seulement ont péri de la main des Turcs; et il est probable que sans la présence des forces autrichiennes, le nombre des victimes eût été immense.

Le jour suivant, le commandant autrichien ayant été informé que six individus de sa nation avaient été incarcérés par les Turcs, il s'approcha avec la frégate la *Leipsick*, et s'embossant en face de la ville, il intima au pacha de lui rendre sur-le-champ ses pri-

(1) Nous traduisons littéralement la déposition du capitaine, rapportée dans la lettre de notre correspondant, qui est un des habitans les plus distingués et les plus considérés de Trieste.

sonniers. Les barbares voyant la frégate soutenue par de nombreuses forces navales, n'osèrent plus rien entreprendre contre le quartier des Francs. Mais en revanche, ils se jetèrent avec une fureur incroyable sur le quartier plus éloigné des Grecs, et y firent une affreuse boucherie. On porte à plus de mille le nombre des victimes de ce jour, dans les seules rues, depuis celle des Bossari jusqu'à Franco-Marchala; en outre, plus de 500 personnes de tout âge et de tout sexe ont été immolées dans les églises et aux pieds des autels.

Beaucoup d'autres, parvenus à gagner les bords de la mer, se jetèrent dans l'eau sans attendre que les embarcations qui ne pouvaient suffire à tous, vinssent les prendre et périrent dans les flots.

C'était un triste et douloureux spectacle pour ceux qui faisaient tous les efforts possibles pour sauver des victimes, de voir des mères portant dans leurs bras plusieurs enfans, des jeunes gens, chargés de leurs parens infirmes, tomber sous le feu des barbares, au moment même où les chaloupes allaient leur offrir un abri.....

Le commandant de la flotte anglaise, qui jusqu'alors était demeuré spectateur impassible de cette scène lugubre, commençant enfin à craindre pour la vie et les biens des hommes de sa nation, fit aussi embosser ses bâtimens devant la ville, et signifia au bacha, qu'il ferait feu si le massacre ne cessait pas.

Le 21, jour du départ du capitaine, le massacre avait cessé; les rues et les maisons étaient désertes; le silence de la mort régnait partout.

Le même capitaine a rapporté que la flotte grecque est rentrée dans ses ports, et n'a laissé qu'une croisière de 20 bâtimens dans les eaux de la Morée.

Le capitaine autrichien Blagio-Florio, arrivé de Smyrne dans 21 jours, confirme entièrement les nouvelles ci-dessus, et ajoute que le massacre partiel des malheureux Grecs et des Francs qui ont survécu à ces deux cruelles journées, continue toujours. Ce capitaine a appris du commandant d'une gabarre française qu'il a rencontré dans les eaux de l'Archipel, que la place forte de Candie prolonge encore sa défense, grâce à un chargement de grains, qui lui est arrivé d'Alexandrie d'Égypte, et qu'une flottille de sept bâtimens grecs, croise dans les parages de Metelino.

(La suite au prochain numéro.)

ORIENT.

SEMLIN, 10 décembre.

Point de rapports plus détaillés sur la catastrophe sanglante qu'on dit être survenue à Constantinople dans les derniers jours de novembre.

A la suite des nouvelles apportées à notre bacha par des Tartares, depuis le 4 jusqu'au 6 novembre, le drapeau de sang a été planté sur nos remparts, il y flotte encore aujourd'hui. On suppose toutefois que cette lugubre cérémonie se rapporte plus particulièrement à la déclaration de guerre faite à la Perse.

DES FRONTIÈRES de la MOLDAVIE, 9 décembre.

Les Turcs qui campent sur la rive droite du Pruth, abreuvent leurs chevaux dans cette rivière. Le 6 de ce mois, un de ces chevaux, s'étant détaché, nagea vers l'autre rive et fut recueilli par un poste de cosaques. Les Turcs réclamèrent leur cheval, et comme les cosaques montrèrent quelque répugnance à le rendre, quarante de leurs cavaliers passèrent le fleuve à la nage pour le reprendre de vive force. Mais les cosaques avaient eu le tems de se renforcer. Ils cernèrent les quarante Turcs, les désarmèrent et les conduisirent sous bonne garde à Kischenew.

— A l'exemple des Turcs, les Russes se renforcent continuellement sur les bords du Pruth. Il leur est arrivé récemment beaucoup d'infanterie, et un immense parc d'artillerie.

— Les Turcs continuent de faire le dégât dans la Moldavie; ils ne parlent que de leur prochaine invasion dans la Bessarabie et dans la Crimée. Ils assurent aussi que désormais la Moldavie et la Walachie seront gouvernées par des pachas.

— Plus de sept mille Hétéristes, triste reste de l'armée d'Ypsilanti, sont venus en Bessarabie, où ils attendent avec une douloureuse impatience, l'instant où il leur sera permis de venger le sang de leurs frères.

Après la messe que le Roi a entendue dans ses appartemens, S. M. a travaillé avec les ministres.

Les enfans de France ne sont pas sortis.

La malveillance se plaît depuis quelques jours à semer des bruits divers tendant à troubler le calme dont jouit la France, et à ébranler le crédit public. Si l'on en croit ces bruits, des armées sont prêtes à se former aux pieds des Pyrénées, et cependant aucune disposition ne pourrait être citée qui pût autoriser ces fabrications mensongères. Le gouvernement a réuni sur la frontière des Pyrénées les troupes strictement nécessaires à la formation du cordon sanitaire : ce cordon sera maintenu tant qu'on n'aura pas acquis toute sécurité contre l'introduction en France du fléau destructeur qui ravage l'Espagne. (Moniteur.)

Le conseil général de la banque de France a fixé le dividende du deuxième semestre de 1821 à 41 fr. 50 c. par action. La réserve est de 5 fr. 75 c. Le dividende sera payé à bureau ouvert, à partir du 2 janvier.

On dit que M. le duc de Choiseul, major-général de la garde nationale de Paris, et M. le marquis de Boisgelin, aide-major-général de la même garde, ont donné l'un et l'autre leur démission de ces places.

Il paraît certain que M. de Vatisménil passe des fonctions de substitut du procureur-général près la Cour royale de Paris, à celles d'avocat-général près la même Cour. Le nombre des membres qui doivent composer le parquet n'est déterminé par aucune loi.

M. Franchet-Despérey, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, chef du personnel de l'administration générale des postes, dont nous avons annoncé hier la nomination à la direction de la division de la police générale du royaume, a été installé en cette qualité à l'hôtel de la direction, ci-devant occupé par M. le baron Mouvier.

M. Chevalier-Lemore, député, nommé cette année vice-président du tribunal de première instance de Paris, est nommé conseiller à la cour royale, en remplacement de M. de Laveau, passé à la préfecture de police.

M. Meynard, député, est nommé vice-président du tribunal de première instance de Paris, en remplacement de M. Chevalier-Lemore.

M. le colonel Dufay et M. le comte de Montélegier se sont rencontrés hier matin à 7 heures au bois de Boulogne, où ils ont tiré l'épée en présence de plusieurs témoins. Peu d'instans après que le fer a été croisé, M. le général Montélegier a reçu à l'épaule une blessure assez grave pour faire cesser le combat.

Les trois sections de la cour de cassation se réuniront samedi, en audience solennelle, sous la présidence de M. Peyronnet, garde-des-sceaux.

La section criminelle de la cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Guichet, condamné à mort par la cour d'assises de Paris, pour assassinat suivi de vol.

On lit avec beaucoup d'intérêt une pétition ayant pour titre : *Pétition de MM. les députés des départemens sur la nécessité où se trouve la France de faire un traité de commerce avec la république d'Haiti, et sur les avantages qu'en retireraient les deux nations*; par Civique de Gastine, citoyen français, auteur de la *Liberté des Peuples*, etc. Cette brochure se trouve au Palais-Royal, chez tous les marchands de nouveautés.

Un succès complet et mérité a couronné hier soir la première représentation de *Sylla*. L'auteur a été demandé aux acclamations unanimes d'un public brillant et nombreux. Talma, qui avait joué le rôle de *Sylla* avec un talent admirable, est venu nommer M. Jouv.

Le comité de lecture du second Théâtre-Français, composé d'hommes de lettres qui écoutent sans juger, et d'acteurs qui jugent sans écouter, a reçu samedi, à correction, une tragédie intitulée *la Mort de Kléber*. C'est le premier ouvrage d'un jeune auteur qui donne des espérances.

COUR D'ASSISES.

Menaces d'assassinat contre S. A. R. le prince d'Orange.

(Suite. Voyez le Précurseur du 30 décembre.)

Le même jour, dans le même lieu, s'il faut en croire les accusés, fut écrite une autre lettre adressée à Ledoux, pour le prévenir de l'envoi qui devait lui être fait, de la somme de vingt mille francs. En voici le texte :

Paris, 23 mai 1821.

« Monsieur, je viens de recevoir une lettre de votre filleul, qui me prie de vous prévenir que, dans dix ou douze jours, vous devez recevoir une somme de vingt mille francs, qu'il vous prie de conserver jusqu'à son arrivée, qui ne doit pas tarder. Il est en ce moment en Italie. »

« Il me charge de vous faire des complimens et d'embrasser pour lui toute votre famille. Je vous prie, aussitôt la réception de la lettre, de m'écrire, poste restante, à Paris. Je vous prie si,

pour le 3 du mois prochain, vous n'avez pas reçu cette somme, de me le faire toujours savoir.

« Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur, »

Signé Liénard.

Cette ridicule et impuissante sommation ne produisit pas l'effet que Mary en attendait, ainsi qu'on le voit par une seconde lettre écrite, non plus par Vairon, mais par Mary lui-même sous la date de Paris, 15 juin 1821.

« Mon prince, m'étant présenté chez M. Ledoux pour toucher la somme de 20,000 fr, comme je vous en ai fait la demande, il m'a dit n'avoir rien reçu, que seulement on était venu chez lui prendre des informations, savoir s'il y avait un Ledoux, et s'il était propriétaire. J'ai répondu, dit-il : *Il y a un Ledoux ici, mais je suis teinturier, mais toutes les lettres que je reçois sont à l'adresse du propriétaire, d'ailleurs je ne sais ce que vous voulez me dire.* Parce qu'il ne savait pas que vous deviez lui envoyer cette somme; parce que je ne lui en avais pas donné connaissance. Mon prince, je suis forcé de vous dire que vous êtes extrêmement exposé de n'avoir pas envoyé cette somme, qui pour vous n'est rien, et qui ferait mon bonheur. Je vous donne jusqu'au 20 du courant mois, et si pour cette époque cette somme n'est pas arrivée, les projets seront exécutés.

« Je vous prie, pour votre bonheur, votre tranquillité et votre existence d'envoyer cette somme pour l'époque dite, qui est le vingt du courant.

« Le changement d'écriture de cette lettre ne doit pas vous surprendre, c'est que nous sommes plusieurs, et que si l'un venait à être pris, l'autre exécuterait. Nous nous sommes juré de nous venger jusqu'à la mort. Nous vous demandons seulement cette somme, et vous avez votre tranquillité. La personne qui vous a écrit la dernière est actuellement près de vous, et moi j'ai parlé à vous plusieurs fois. Vous avez très-bien fait de n'avoir fait aucune poursuite contre nous, mais tort de n'avoir pas envoyé cette somme, et d'avoir mis quelqu'un de la police de Paris sur pied pour cette affaire, nous sommes bien décidés de mourir ou de recevoir. »

Le 20 juin, le juge d'instruction et le procureur du roi de Rambouillet, se transportèrent à Chevreuse, et firent arrêter Ledoux, qui convint sur-le-champ que Mary lui avait annoncé qu'une somme de 20,000 francs devait lui être envoyée à son domicile; mais qui soutint, comme il l'a toujours fait depuis, qu'il avait complètement ignoré les moyens criminels par lesquels cet argent avait été obtenu, et qu'il avait cru que c'était un présent qu'Agathe (la veuve Baude) voulait faire à Mary. Mary était encore à Chevreuse au moment de l'arrestation de Ledoux. Quand il l'apprit, il se hâta de quitter le pays, et vint à Alfort tout exprès pour communiquer ses alarmes à Vairon, qui lui dit que c'était un cas à les faire guillotiner tous les deux, et que quant à lui il allait se tuer.

Il paraît en effet que Mary alla à Soissons avec le projet de mettre fin à ses jours; mais que là il changea de résolution. Quoi qu'il en soit, ce fut de Soissons qu'il écrivit à S. A. R. le prince d'Orange, la troisième et dernière des lettres qui donnent lieu au procès actuel; elle est ainsi conçue :

« Prince, j'ai vu, le 20 du courant, à la place d'arriver la somme qui vous avait été demandée de 20,000 francs, prendre la personne chez qui cette somme devait être envoyée. C'était un spectacle assez singulier. J'étais à la chasse, et à mon retour à trois heures de l'après-midi, je vois une personne pâle comme la mort, qui vient me prévenir de cela; aussitôt le coupable s'est sauvé, et l'innocent a été pris. La personne que vous avez fait prendre est aussi innocente que moi, et n'en savait pas davantage.

« Prince, si vous voulez savoir mon adresse, la voici: M. Mary (Désiré), marchand de vin, restant à Cambrai. Il y a trois mois que vous avez mon signalement chez vous pour une affaire que j'ai eue à Louvain, à l'hôtel de Cologne; et en France, il y a au moins une année qu'il est connu. Je suis resté trois jours à l'Amigo dans le carnaval. Nous sommes perdus et vous aussi. Plusieurs fois je vous ai vu au spectacle. Le colonel à qui cette lettre est adressée me connaît. Il m'a vu dans la loge de la femme qu'il a chez lui pour épouse. Cette loge est en face de la vôtre, et souvent je vous ai vu aussi au parc. Vos chiens se sont battus avec les miens. Les miens étaient poil de tigre. Voilà mon signalement: âgé de vingt ans, taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux bruns, yeux et sourcils idem, nez gros, bouche moyenne, visage rond, menton rond, teint coloré.

« Mon prince, sous huit jours je serai chez vous; que les spectacles soient privés de vous, ainsi que les promenades. D'ailleurs il faudrait, pour votre existence, que vous restiez toujours enfermé. Nous aurons vos jours quand nous voudrons, cent fois je les aurais eus, et quand je le voudrai je les aurai. Il y a bien des endroits où vous allez que je ne peux m'y trouver. Vous n'avez pas voulu vous soumettre de m'envoyer cette somme, mais vos jours en dépendent. Je ne crois pas que ce sera moi qui fera ce crime, mais il y en a près de vous qui y tentent. Vous pouvez encore en revenir, en envoyant cette somme. »

Mais déjà Vairon était au pouvoir de la justice, et Mary ne tarda pas à y tomber lui-même.

Nous avons omis à dessein, dans ce récit rapide des détails

beaucoup trop longs, plusieurs vols de chevaux que fit Mary pendant le cours de ses voyages. Une première fois étant à Bruxelles, il loua un cheval au nommé Polcoq, s'enfuit avec sa monture, et la vendit à Valenciennes. Quelque temps après, il commit à Alfort un pareil abus de confiance envers un aubergiste qui lui avait prêté un cheval, et il le vendit à Creteil, moyennant 120 fr. Enfin, au mois de juin dernier, se trouvant à Reims, il détermina un de ses cousins, nommé Baudoin, âgé de seize ans, à mîna un de ses cousins, nommé Baudoin, âgé de seize ans, à le suivre à Paris. Ils avaient loué une carriole attelée d'un cheval, et de plus un cheval de selle. Mary prit le nom d'Emery Désiré; le jeune Baudoin se faisait passer pour son domestique. On les arrêta à Paris, et on reconnut dans Mary l'homme que l'on cherchait depuis long-temps comme le complice de Vairon, que différents indices avaient déjà fait arrêter.

Ils sont tous deux accusés du crime prévu par l'article 505 du code pénal, et Mary prévenu en outre de vagabondage, circonstance qui entraînerait une aggravation de peine.

M. le président donne l'ordre de faire retirer Vairon.

M. le président : Accusé Mary, à la suite des mauvaises affaires que vous fîtes dans le commerce des vins à Louvain, vous vous rendîtes, le 2 mai, en Belgique, où vous fîtes la connaissance d'une dame Agathe Baude, et d'un colonel aide-de-camp du prince d'Orange ? — Oui, monsieur.

D. Et c'est-là que, réuni à la femme Baude, vous écrivîtes plusieurs lettres au prince. — Oui, monsieur.

M. le président : Qui vous a inspiré cette idée ?

R. J'étais dans le désespoir, et j'agissais par les conseils de madame Baude.

M. le président : Il paraîtrait que, dans ce pays, vous avez commis plusieurs escroqueries. — Je sais que j'en suis accusé.

M. le président : Le 18 mai, de retour de Paris, vous allâtes faire une promenade aux environs du château qu'habite le prince d'Orange, à Lacken.

— R. J'y suis allé indifféremment, sans avoir le projet de le tuer.

D. Vous êtes revenu immédiatement à Paris, et vous fîtes connaissance de Vairon, pourquoi avez-vous nié, dans deux interrogatoires successifs, connaître ce jeune homme ?

R. Je n'avais pas bien ma tête à moi.

M. le président représente à Mary la première lettre écrite par Vairon, sous votre dictée au prince d'Orange, Mary la reconnaît.

M. le président : Vous avez fait un second voyage en Belgique ?

R. Non, monsieur.

D. Vous êtes allé à Soissons ; c'est là que vous avez écrit la seconde lettre ? — R. Oui, monsieur.

M. le président : Dans votre première lettre vous aviez dit au prince de faire passer la somme chez un sieur Ledoux ; voilà un plan bien concerté.

R. C'est une idée que j'ai eue tout naturellement.

D. N'ayant pas reçu de réponse, vous avez envoyé une seconde lettre sans signature pour obtenir le dépôt de la somme que vous exigiez.

R. M. le président, elle n'est pas sans signature.

M. le président : Elle n'est point signée ; la voici.

Lecture est faite de la lettre, elle est reconnue de Mary comme ayant été faite par lui.

M. le président : Vous voyez que rien n'était plus concerté, vous vous annonciez comme étant plusieurs et vous ajoutiez que si l'un de vous était arrêté, un autre paraîtrait pour le venger.

M. le président : Vous êtes revenu à Alfort avec un cheval volé ?

R. Il était à moi.

D. Vairon connaissait vos relations avec la dame Baude à Bruxelles.

R. Oui, monsieur.

D. Vous voyez donc bien qu'il existait entre vous et lui des relations très-intimes.

Vairon est introduit. Il nie avoir eu des relations avec Mary. Il explique quelle circonstance lui a fait faire la connaissance de cet individu, qui est venu le trouver à Alfort.

M. le président lui adresse plusieurs questions relativement à l'égard du prince d'Orange.

Vairon nie avoir eu aucune connaissance du projet, ni des lettres écrites par Mary. Seulement un jour qu'il dîna avec ce dernier, celui-ci lui dit : « Je vais faire un bon coup, qui me procurera de l'argent. » Ils étaient tous les deux dans un tel état d'ivresse, que lui, Vairon, ne fit aucune attention à ces paroles.

M. le président : Il existe cependant dans le procès des faits qui vous inculpent de complicité ; lorsque Ledoux, qui a depuis été reconnu innocent, fut d'abord arrêté, Mary se rendit sur le champ à Alfort pour vous faire part des craintes qu'il avait conçues. — R. Je vous assure que je ne connaissais pas Mary.

M. le président : Accusé Mary, dans quelles intentions avez-vous changé plusieurs fois de noms ? — R. C'est vrai, j'ai quelquefois fait cela.

M. de Vatisménil, avocat-général, demande à Vairon si Mary lui aurait raconté l'événement de la querelle qu'il avait eue avec Fischer l'un de ses créanciers dont il avait menacé les jours.

Vairon répond que Mary avait attiré Fischer chez lui, avait tiré sur ce dernier un pistolet dont l'amorce n'avait pas pris feu. Fischer, en se sauvant avait crié à l'assassinat ! que de son côté,

Mary avait jeté le même cri pour détourner les soupçons qui pouvaient planer sur lui.

Mary nie avoir dit cela à Vairon. Il s'engage un débat à ce sujet. Mary persiste dans sa dénégation.

M. l'avocat-général invite ensuite l'accusé Vairon à s'expliquer sur la différence d'écritures qui existe dans deux lettres écrites.

Le même jour Vairon répond qu'il ne mettait jamais de date à ses lettres, et cite à ce sujet une lettre de son père qui lui faisait un reproche de cet oubli.

Les témoins à charge, au nombre de 10, ont confirmé par leurs dépositions les faits rapportés dans l'acte d'accusation. Plusieurs témoins à décharge ont rendu un compte favorable de la moralité des accusés.

M. de Vatisménil, avocat-général, a soutenu avec force l'accusation.

Il reste à entendre les défenseurs des accusés. M. Claveau plaide pour Vairon. Si l'arrêt est prononcé aujourd'hui, ce ne pourra être que fort tard.

La cour, après avoir entendu M. Vatisménil, avocat général, et MM. Duvernet et Claveau, défenseurs des accusés, a rendu, à minuit, un arrêt qui condamne Mary à sept années de travaux forcés. Vairon a été acquitté.

LYON.

CORRESPONDANCE.

Marseille, le 23 décembre 1821.

Le navire qui a péri le 24, à vue du port de Marseille, était Américain, et était arrivé le matin, et n'avait pas voulu prendre l'entrée pour ne pas payer l'énorme droit de tonnage que le gouvernement a imposé aux Américains. Nous savons bien que ce droit n'est qu'une représaille de celui que supportent, dans tous les ports d'Amérique, les bâtimens français qui y abordent. Mais la générosité et l'humanité des Français ayant toujours passé avant leur politique et leur intérêt, on assure que la commune et les autorités de Marseille ont fait une demande au gouvernement, tendante à ce que, dans des cas de dangers maritimes, les Américains fussent admis dans le port sans payer le droit de tonnage : il est de fait que, si le malheureux capitaine du vaisseau qui a péri eût voulu prendre l'entrée du port, ce désastreux événement ne serait point arrivé.

Des nouvelles de Smyrne, plus récentes encore que celles d'avant-hier, nous apprenent des malheurs nouveaux. On assure qu'à la suite d'une querelle entre trois Turcs et deux Autrichiens dans laquelle, pour défendre leurs vies, les Autrichiens auraient tué un Turc et blessé un autre, il y a eu à Smyrne, un massacre général. Les Turcs voulant venger la mort de leur compatriote, se sont subitement armés, et se sont répandus dans les rues en tuant tout ce qui n'était pas mahométan. De suite les vaisseaux en croisière devant la ville, ont mis en mer toutes leurs chaloupes, et ont recueilli à leurs bords les consuls des différentes nations dont la vie était menacée. Les officiers des cinq vaisseaux de guerre français qui sont dans cette station, se sont particulièrement distingués ; ils ont armé des chaloupes et venant aborder jusqu'au port, ils ont protégé l'embarquement des malheureux qui fuyaient la fureur d'une populace armée et que rien ne pouvait arrêter. Les vaisseaux français ont sauvé tous ceux qu'ils ont pu contenir. On fait monter à mille le nombre des Grecs qui ont péri dans cette occasion ; on ne parle pas du nombre des Francs qui ont été massacrés, mais on ne peut pas malheureusement douter que beaucoup d'entre eux n'aient été victimes de la fureur des Turcs.

Coup-d'œil sur la Constitution militaire de l'empire Ottoman.

De grands événemens sont survenus dans l'Orient, de plus grands encore se préparent. Si la révolte des Grecs et les désordres survenus dans la partie non-chrétienne de l'empire du Croissant, ont à la fois occupé toutes les forces soumises au calife de Mahomet, sans laisser à ses armes la plus légère chance de succès, ne doit-on pas en conclure que les nouveaux coups dont il est menacé, deviendront, s'ils sont frappés, mortels à sa puissance, qui n'a du la prolongation de son existence qu'à la division des peuples civilisés ?

Reste-t-il à son empire quelques-uns de ces moyens de conservation efficaces pour conjurer une ruine prochaine ? La Turquie peut-elle se glorifier d'une de ces administrations actives et bien organisées, qui puisse créer des ressources proportionnées aux calamités dont elle est accablée ? d'un conseil capable de lui ménager d'utiles alliances, d'une armée en état de la défendre ?

Et si ces moyens ne sont pas à sa disposition, aura-t-elle encore la faculté de choisir entre de honteuses concessions et une guerre où il faudra périr sans honneur au milieu des désordres que son mauvais gouvernement aura suscités ?

Non, sans doute, une destinée fatale entraîne la Turquie dans cet abîme de perdition qui a déjà englouti des empires plus puissans. Pour s'en convaincre, il s'agit moins de calculer la puissance de la Russie, que la désorganisation de l'empire Ottoman. Tout y annonce une grande catastrophe, et il suffit de jeter un coup-d'œil sur sa position, sous le rapport des moyens de conserva-

tion que nous venons d'indiquer, pour prévoir la suite des troubles actuels.

Le premier de ces moyens, une administration bien organisée dirigée par un homme au-dessus du vulgaire, une administration dont les rouages bien ordonnés, puissent mettre en œuvre toutes les ressources morales et physiques de l'état, et les appliquer aux besoins du moment, lui manque totalement, et l'abâtardissement dans lequel croupissent les peuples encore soumis à sa domination, s'opposera encore long-tems à son établissement.

Dans un autre article, nous avons dépeint l'état de désorganisation et le défaut absolu d'hierarchie des pouvoirs qu'on remarque dans l'empire ottoman : ces désordres, tout-à-fait indépendants du soulèvement des chrétiens de l'Orient, n'admettent pas même les réformes les plus essentielles dans le gouvernement de l'empire, lors même qu'elles seraient calculées dans le véritable esprit de l'islamisme; c'est-à-dire dans l'intérêt d'un pouvoir absolu et tyrannique, qui réunirait dans un même faisceau tous les moyens et toutes les volontés.

Ce premier moyen que nous avons signalé, manque donc et manquera encore long-tems à la Porte ottomane.

Le second moyen de conservation serait de profiter habilement des intérêts opposés, qui ont jusqu'à ce jour divisé les puissances chrétiennes, de se faire des alliés et des défenseurs parmi elles, et de neutraliser par des secours ménagés dans l'Occident, les intentions hostiles de son puissant voisin. C'est ainsi que les prédécesseurs du souverain actuel de la Turquie se sont maintenus, depuis un siècle, dans la ville de Constantin. Mais de quel droit la Porte viendrait-elle aujourd'hui demander à un monarque chrétien des secours qui ne pourraient servir qu'à l'oppression de ses frères? Quelle apparence que les sollicitations d'un gouvernement intrus, despotique, monstrueux, parviendraient à faire rompre à son profit cette sainte alliance, formée dans l'intérêt de tous les droits, de toutes les légitimités? Les souverains eux-mêmes ont voulu répondre à cette question qui a occupé tous les esprits.

Ils ont déclaré en face de l'Europe, en face du monde entier, que quelque soit le résultat des troubles de l'Orient, ils ne sépareront jamais leurs intérêts, ils ne rompent jamais cette alliance qui fut et qui sera toujours le plus puissant gage de l'indépendance et du bonheur des pays civilisés. La Porte espérerait-elle fléchir la Russie? Elle le voudrait qu'elle ne le pourrait pas. Nous l'avons vu, les actes les plus authentiques nous l'ont prouvé, la Porte est dans l'impuissance d'accomplir les volontés de l'empereur de Russie pour une émancipation civile et religieuse des Grecs, émancipation qui intéresse l'honneur et la dignité des descendans de Pierre-le-Grand.

Il ne reste donc à la Porte que le parti qu'elle paraît réellement vouloir prendre, qui est de séparer parmi ses sujets, les Mahométans des Chrétiens, de faire à ceux-ci une guerre d'extermination, et de tourner ensuite ses armes contre ses ennemis du dehors. Déjà la première partie de ce problème est résolue; les Grecs opprimés, persécutés, assassinés sans distinction de coupables et d'innocens, se sont défendus et se défendent encore avec succès. Cette question, disons-nous, est résolue : la Porte ne rentrera jamais dans la possession des provinces qu'elle vient de perdre. Quand à l'issue de la lutte engagée entre la Turquie et la Russie, il suffit de comparer les forces militaires respectives pour la prévoir dès ce jour.

La Russie dispose d'une armée de 800,000 soldats disciplinés, braves et endurcis aux fatigues et aux privations. Elle a des généraux et des officiers expérimentés; son artillerie est formidable et bien attelée; sa cavalerie nombreuse et bonne; sa finance est assez prospère pour pouvoir parer aux frais d'une longue guerre; ses soldats régulièrement payés ne vivent point de rapines.

Quelles forces la Porte pourra-t-elle opposer à cette armée puissante et guerrière?

Nous allons en faire l'énumération; et nous nous garderons surtout de déprécier ses ressources; nous supposons qu'elle parviendra à mettre sur pied tout ce qui figure sur ses contrôles.

L'infanterie consiste en deux corps bien distincts.

Le premier est appelé corps des janissaires (troupes neuves); il est divisé en deux corps; le premier corps soudoyé, est fort de 40,000 hommes environ; il est en possession de beaucoup de privilèges; et, comme il tient garnison à Constantinople, et garde la personne du Grand Seigneur, on peut le considérer comme le premier et le meilleur corps d'élite de l'armée. Ce corps d'élite a cependant toujours été un objet de terreur pour les sultans.

Toutes ces révolutions de palais, dont l'histoire de l'empire ottoman est pleine, furent l'œuvre de cette troupe indisciplinée et cruelle, qui dépose avec la même facilité son souverain et ses chefs. Dans les circonstances actuelles, les janissaires se montrent chauds partisans de la guerre, même contre la Russie, et malheur au Grand-Seigneur, s'il osait contredire leurs intentions.

Le deuxième ban, ou la prétendue réserve des janissaires, consiste en habitans paisibles, presque tous marchands, qui se sont fait agréger à ce corps, pour jouir de ses privilèges, et qui transmettent leur qualité de janissaire à leurs enfans, comme ils l'ont presque tous héritée de leurs pères. Leur nombre n'est pas de deux cent mille. Les neuf dixièmes d'entre eux n'ont jamais fait la guerre, et ne connaissent pas le métier des armes. Ils n'en

sont pas moins obligés de marcher, lorsque le Grand-Seigneur fait lever l'étendard du prophète.

Outre cette troupe, on leve, en tems de guerre, une autre espèce d'infanterie composée de Musulmans qui n'appartiennent pas au corps des janissaires. Le Grand-Seigneur nomme à cet effet des officiers qui enrôlent sans distinction tout ce qui se trouve dans leur district d'hommes capables de porter les armes, tous les Musulmans étant tenus de servir en tems de guerre.

Cette troupe qu'il est difficile de réunir en grands corps, n'est qu'une mauvaise milice, toujours prête à se débander, sans mission et sans frein, et très-incommode pour les pays qui ont le malheur d'en être encombrés.

Outre cette infanterie, qui, comme on voit, n'a rien de bien imposant, il existait naguère environ 20,000 soldats disciplinés à l'européenne.

Mais ces corps presque en totalité composés de chrétiens, peuvent être considérés comme dissous, et le Grand-seigneur aurait sans doute de la peine à les réorganiser.

Tous ces fantassins turcs sont armés de longues canardières sans baïonnettes, de coutelas et de pistolets.

La cavalerie ottomane est un peu mieux organisée, et pourrait en quelque sorte être comparée aux Cosaques irréguliers de l'armée russe, si elle avait un peu de discipline. Le plus distingué de ces corps est celui des Spahis. Il est fort de 15,000 hommes assez bien montés, et fournit au Grand-seigneur une garde de 500 hommes : ils sont armés et montés à leurs frais; mais le divan pourvoit à leur solde et à leur entretien.

Le reste de la cavalerie est composé de Zaims et de Timariotes. Ce sont des soldats colonisés, qui jouissent à vie des produits de certaines terres, à charge pour eux de faire la guerre, si on a besoin de leurs services.

Les Zaims forment le plus distingué de ces deux corps.

Chaque Zaim est tenu en cas de guerre de se présenter avec quatre hommes levés, soldés, équipés et montés à ses frais.

Les Cimariotes ne sont tenus de présenter que deux hommes montés. Toutes ces troupes sont sous les ordres des gouverneurs des pachaliks auxquels elles appartiennent.

L'artillerie est ce qu'il y a de plus mal organisé dans toute l'armée. Les Turcs ne savent pas ce que c'est qu'une artillerie de campagne. Les roues de leurs canons sont d'un seul bloc de bois. Cette artillerie est exclusivement servie par des européens. Il suffit d'être franc pour passer pour un artilleur ou ingénieur fort habile.

Les soldats turcs, fortement pénétrés du dogme de la prédestination, sont braves de leur personne, et se battent corps à corps avec assez d'adresse. Mais le manque absolu de tout ordre et de discipline, leur croyance religieuse, qui les porte à rester oisifs une grande partie de l'année, et les grands embarras de bagages qu'ils traînent à la suite de leurs armées; enfin, leur peu d'habitude des fatigues et des intempéries de la saison, sont autant d'inconvéniens qui les mettent presque toujours en défaut vis-à-vis de leurs adversaires.

Lorsqu'ils sont vainqueurs, ils poursuivent rarement leurs avantages, crainte de quelque embûche; s'ils sont battus, ils se retirent dans le plus grand désordre, s'assassinent et se dévalisent entre eux.

Comme tout est soldat chez ces barbares, ils pourraient lever des armées considérables; mais le défaut de subsistances borne ordinairement beaucoup le nombre d'hommes que le Grand-Seigneur peut mettre en campagne. Le nombre total des combattans dans l'empire ottoman peut s'élever à 600,000 hommes. Il faut déduire de ces forces plus de 200,000 hommes qui sont en état de révolte ouverte contre la Porte, tels que les Wechabites, les sujets des Druses, et d'autres, et autant pour les forces nécessaires pour contenir les Grecs et les Persans. Il restera donc, out au plus 200,000 hommes à opposer aux Russes, et parmi ces 200,000 hommes, il n'y en a pas la moitié qui soient aguerris.

On a dit avant nous que pour faire la guerre, il faut de l'argent et beaucoup d'argent. Nous n'entendons pas entrer dans des détails sur les finances de l'empire ottoman. Mais en supposant même que des réserves considérables se trouvent dans le trésor du Grand-Seigneur, on pourrait soutenir avec raison, que ces fonds ne sauraient être suffisans pour alimenter avec succès une guerre aussi générale, et que l'argent, moyen puissant pour soutenir la guerre dans les pays civilisés, ne saurait procurer les mêmes avantages parmi les barbares de l'Orient.

Nous nous abstenons de toute conclusion à la suite de cet exposé. Il suffit de comparer pour prédire l'issue de la lutte qui s'engage.

EFFETS PUBLICS, du 27 décembre 1821.
Cinq pour cent cons. jouis. du 22 sept. 1821. 86f. 85f. 90c. 80c.
90c. 85c. 80c. 85c. 90c. 86f. 86f. 5c. 86f. 85f. 95c. 86f. 85f.
95c. 86f. 86f. 10c. 5c. 83f.
Act. de la Banq. J. du 1. juillet 1821. 1592f. 50c. 1590f.
Obligat. de la Ville de Paris, jouis. d'octobre. 1257f. 50c. 1255f.
1257f. 50c.

SPECTACLES du 31 décembre.
GRAND THEATRE. — Le Collatéral ou la Diligence à Joigny. — Le Petit Chaperon rouge.
THEATRE DES CELESTINS. — La Pip volée ou la Servante de Palaiseau.
La Famille irlandaise ou le Présent de Vatherfort.

